



DÉPARTEMENT DES INSTRUMENTS À VENT – CUIVRES

Edition 2025/2026



Table des matières

Formation instrumentale – Cor en fa	4
Formation instrumentale – petits cuivres (Bugle, Cornet, Trompette)	4
Formation instrumentale – Trombone	5
Formation instrumentale – Trombone basse	5
Formation instrumentale – Euphonium / Tuba.....	6
Formation instrumentale - Branches instrumentales	7
Branches secondaires	10
Unités de valeur	16
Ensembles et orchestres	17

PERSONNE DE CONTACT

CHEF DE SECTION

Philippe Schwartz (pschwartz@vdl.lu)

FORMATION INSTRUMENTALE – COR EN FA

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre (éveil instrumental possible sous réserve de place disponible)

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Patrick Coljon
M. Halsdorf Leo

FORMATION INSTRUMENTALE – PETITS CUIVRES (BUGLE, CORNET, TROMPETTE)

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans (éveil instrumental possible sous réserve de place disponible)

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants: M. Melvin Burger
M. Jeff Mack
M. Pavel Nakhimovitch
M. Adam Rixer
M. Georges Soyka
M. Roman Zaremba

FORMATION INSTRUMENTALE – TROMBONE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre (éveil instrumental possible sous réserve de place disponible)

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Vincent Debès
M. Serguei Khmielevskoi
Mme Simone Patz

FORMATION INSTRUMENTALE – TROMBONE BASSE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Diplôme requis : Diplôme du 2^{ème} cycle en trombone

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Vincent Debès

FORMATION INSTRUMENTALE – EUPHONIUM / TUBA

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du
niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

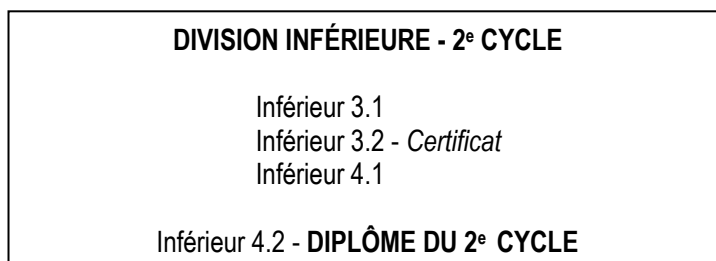
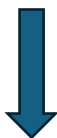
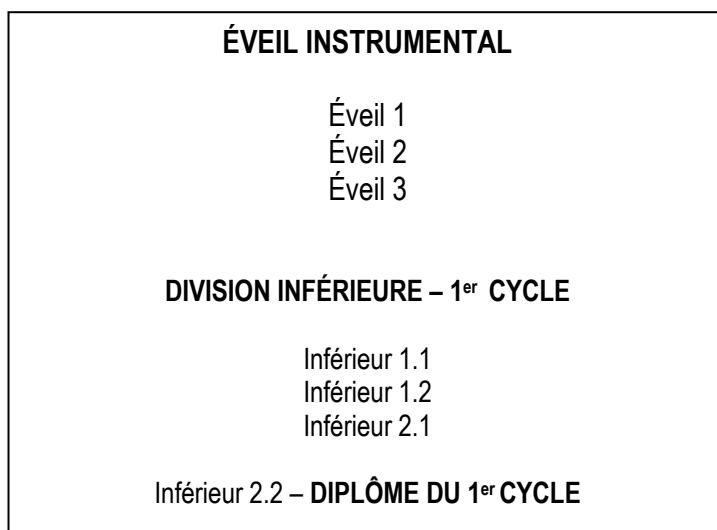
Enseignant : M. Casaba Szalay

M. Tom Braquet

M : Philippe Schwartz

FORMATION INSTRUMENTALE - BRANCHES INSTRUMENTALES

ORGANIGRAMME



DIPLÔME DU 2^e CYCLE

DIVISION MOYENNE – 3^e CYCLE

Moyen 1.1
Moyen 1.2 - *Certificat*
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3^e CYCLE

Moyen spécialisé 1.1
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} PRIX**

DIPLÔME DU 1^{er} PRIX

DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

DIPLÔME DE CONCERT

Concert 1
Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

- *Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.*
- *Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré.*

Précisions

- Âge minimum pour l'éveil instrumental :
éveil instrumental 1 : au moins 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre
éveil instrumental 2 : au moins 6 ans révolus avant le 1^{er} septembre
éveil instrumental 3 : au moins 7 ans révolus avant le 1^{er} septembre
- Âge minimum pour l'admission en division inférieure : 8 ans révolus avant le 1^{er} septembre
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1^{er} ou du 2^e cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

BRANCHES SECONDAIRES

LECTURE - DÉCHIFFRAGE ET TRANSPOSITION INSTRUMENTS À VENT

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

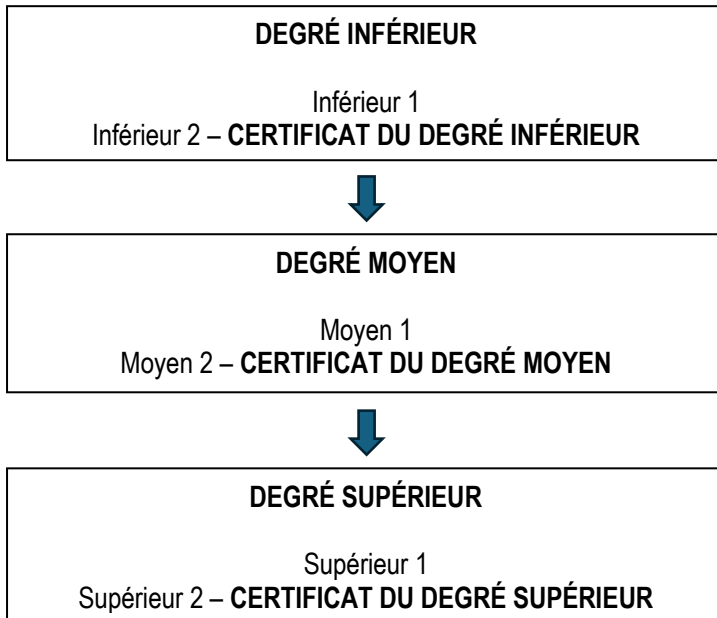
Type de cours : cours individuel

Priorité aux élèves ayant atteint le niveau moyen spécialisé.

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Michel Speyer

ORGANIGRAMME



Précisions :

- L'admission en degré inférieur n'est possible qu'après l'obtention du certificat de la division inférieure de la formation instrumentale
- L'admission en degré moyen n'est possible qu'après l'obtention du certificat de la division inférieure de la formation instrumentale et du certificat du degré inférieur du cours de lecture-déchiffrage.
- L'admission en degré supérieur n'est possible qu'après l'obtention du certificat du degré moyen du cours de lecture-déchiffrage.

MUSIQUE DE CHAMBRE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif: cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants :

M. Jeff Mack

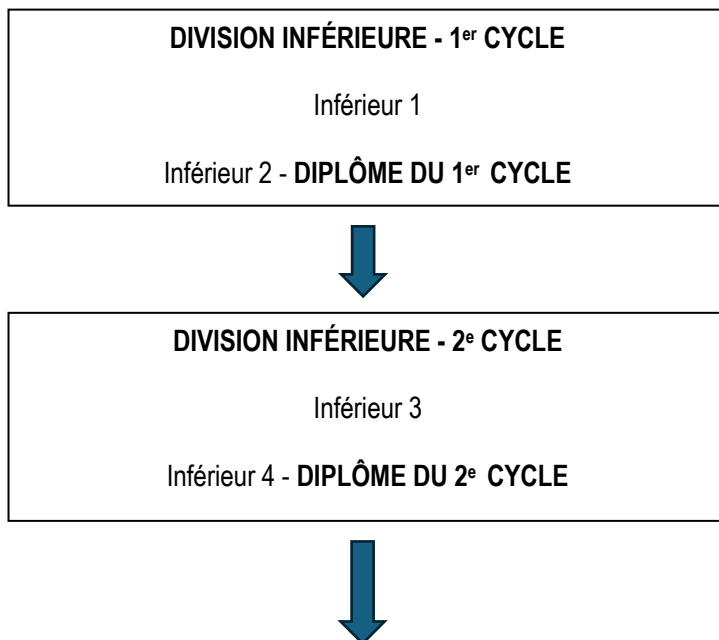
M. Pavel Nakhimovitch

M. Philippe Schwartz

M. Georges Soyka

Mme Simone Patz

ORGANIGRAMME



DIPLÔME DU 2^e CYCLE



DIVISION MOYENNE – 3^e CYCLE

Moyen 1.1
Moyen 1.2 - *Certificat*
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3^e CYCLE

Moyen spécialisé 1.1
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1^{er} PRIX**

DIPLÔME DU 1^{er} PRIX



DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

Précisions

- L'admission en division inférieure n'est autorisée qu'après l'obtention du **diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale correspondante**.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division inférieure. Le nombre total d'années d'études pour la division inférieure est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne est limité à 5.
- L'admission en division moyenne spécialisée n'est possible que si l'élève est également admis en division moyenne spécialisée de la formation instrumentale.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

TECHNIQUES CUIVRES

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

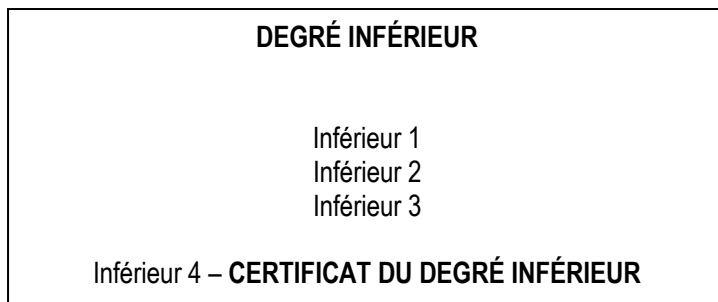
Test d'admission : NON

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Roman Zaremba,
M. Jeff Mack

ORGANIGRAMME



UNITÉS DE VALEUR

Le système des unités de valeur est une méthode d'évaluation dans laquelle chaque branche secondaire suivie parallèlement à la branche principale est prise en compte.

Ces unités de valeur sont considérées uniquement pour les élèves se dirigeant vers la division moyenne spécialisée après l'obtention du diplôme du 2^e cycle.

Elles revêtent une importance particulière en vue de l'obtention du diplôme de premier prix.

À défaut de ce dernier, l'élève ne peut poursuivre ses études en division supérieure.

Par ailleurs, les unités de valeur sont également prises en compte pour l'attribution du diplôme supérieur.

Pour plus d'informations, veuillez scanner ce QR Code ou aller sur notre site web www.conservatoire.lu/unites-de-valeurs-uv/



ENSEMBLES ET ORCHESTRES

ENSEMBLE « LA BANDA »

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Public ciblé : Elèves du cours des classes de cuivres à partir du niveau
Inf 1.2 et jusqu'au inf 2.2

Organisation cours collectif: cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsable : M. Pavel Nakhimovitch

ENSEMBLE D'EUPHONIUMS / TUBAS

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsable : M. Philippe Schwartz

ENSEMBLE DE TROMPETTES

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsables : M. Jeff Mack

M. Roman Zaremba

ENSEMBLE DE CUIVRES (BRASS BAND)

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Public ciblé : Elèves du cours des classes de cuivres à partir du niveau
Moyen 1.1 ou Moyen spécialisé 1.1

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsable : M. Philippe Schwartz

ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Niveau requis : être titulaire du diplôme de 1^{er} cycle jusqu'au diplôme du 2^{ème} cycle

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Horaire fixe : à définir

Chef d'orchestre: M. Jean Thill

ORCHESTRE D'HARMONIE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme du 2^{ème} cycle à l'instrument

Type de cours : cours collectif

Horaire fixe : à définir

Chef d'orchestre: M. Jean Thill

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme du 2^{ème} cycle à l'instrument

Type de cours : cours collectif

Horaire fixe : à définir

Chef d'orchestre: Philippe Koch